

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°70 du 25 /04/07

6 mai : l'importance d'un choix

I – ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Communiqué de la FSU

La FSU se félicite de la participation au premier tour de l'élection présidentielle qui manifeste un remarquable élan citoyen. Elle se réjouit également de l'échec électoral du front national sans se leurrer sur la diffusion et la banalisation de ses thèses au sein de certaines familles politiques.

Au moment où s'ouvre la campagne pour le second tour la FSU réaffirme son exigence de rompre clairement avec les politiques qu'elle a combattues ces dernières années et son appel à bâtir des alternatives autour de quelques axes centraux : un service public d'éducation qui assure la réussite de tous, une politique qui assure à tous une véritable égalité d'accès aux droits fondamentaux et se donne comme priorité la consolidation et l'amélioration des services publics, une politique ambitieuse des salaires, des pensions et de l'emploi, une protection sociale de haut niveau garantissant une réelle solidarité et une véritable égalité, une réforme des règles de représentativité et de dialogue social. Mais en une rupture avec les politiques répressives et sécuritaires, elle revendique l'extension des droits et des libertés, la priorité à la prévention plutôt qu'à la répression, la lutte contre les discriminations le racisme et la xénophobie, la régularisation des sans papiers, l'arrêt de la répression et de la criminalisation des mouvements sociaux.

C'est le sens de ses luttes, notamment les plus récentes : contre la loi Fillon et la politique de de Robien, pour les salaires et l'emploi public, contre la loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance, contre les expulsions d'immigrés et de leurs enfants aux côtés de RESF, contre la répression des mouvements sociaux.

Le scrutin pour le second tour aura des conséquences importantes pour l'avenir des droits sociaux, des services publics et de l'éducation. Son résultat pourrait faire peser de graves menaces sur les droits en particulier le droit de grève, les libertés syndicales et civiques. La FSU appelle les personnels à participer massivement au scrutin dans la continuité de leurs luttes et en cohérence avec les valeurs qu'ils défendent.

Elle considère également que dans ce contexte le mouvement syndical a un rôle majeur à jouer pour permettre de faire avancer des mesures de progrès social et de contrer les régressions. A cet égard les manifestations du 1er mai vont revêtir une importance particulière. La FSU souhaite qu'elles soient le plus unitaire possible et appelle tous les personnels à assurer leur réussite.

Texte adopté par le BDFN de la FSU du 23 avril 2007

II – DIPLÔMES 2006-2007 : MODIFICATIONS

	INTITULÉ	1 ^{ÈRE} OU (DERNIÈRE SESSION)
MODIFICATION		
CAP J.O n° 278 du 1 décembre 2006 MENE0602721A BO n° 47 du 21 décembre 2006 JO n°20 du 24 janvier 2007 MENE0603226A Arrêté du 15 janvier 2007 BO n° 7 du 15 février 2007	- « maintenance sur systèmes d'aéronefs » Le candidat au certificat d'aptitude professionnelle « maintenance sur systèmes d'aéronefs » peut, sur sa demande, être dispensé des épreuves EP 1 et EP 4 du présent diplôme s'il est titulaire de la licence A, catégorie A 1, définie par la partie 66 de la réglementation (CE) n° 2042/2003 du 28 novembre 2003. - « Arts du bois à 3 options » changement de durée et/ou d'intitulé d'épreuve	2007
MENTION COMPLÉMENTAIRE JO du 8 décembre 2006 Arrêté du 21 décembre 2006 MENE0602726A BO n° 47 du 21 décembre 2006	« Aide à domicile » changement de l'intitulé de U1 et de l'épreuve E1 qui devient "techniques de services à l'utilisateur".	2008

CRÉATION/RÉNOVATION		
<p>CAP</p> <p>JO n° 75 du 29 mars 2007 Arrêté du 19 mars 2007 NOR: MENE0700513A BO n°16 du 19 avril</p> <p>JO n° 76 du 30 mars 2007 Arrêté du 20 mars 2007 BO n° 16 du 19 avril 2007 NOR: MENE0700515A</p> <p>NOR: MENE0700518A NOR: MENE0700521A</p> <p>Arrêté du 20 mars 2007 BO n° 17 du 26 avril 2007 NOR: MENE0700519A NOR: MENE0700520A</p> <p>NOR: MENE0700528A NOR: MENE0700529A</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « réparation des carrosseries » remplace « carrosserie réparation » - « construction des carrosseries » - « peinture en carrosserie » - « métiers de la fonderie » - « pâtissier » - « chocolatier confiseur » (Les titulaires du CAP « pâtissier » ci-dessus sont dispensés de l'unité 1 « approvisionnement et stockage ») - « poissonnier » - « réparation entretien des embarcations de plaisance » (remplace « mécanicien en maintenance des véhicules, option bateaux de plaisance et pêche ») 	<p>2009 (2008)</p> <p>2009</p> <p>2009 2009</p> <p>2009 2010</p> <p>2009 2009 (2008)</p>
<p>BAC PROFESSIONNEL</p> <p>JO n° 76 du 30 mars 2007 Arrêté du 20 mars 2007 NOR: MENE0700605A JO n°17 du 20 avril 2007</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « services de proximité et vie locale » 	<p>2008</p>
ABROGATION		
<p>MENTION COMPLÉMENTAIRE JO n° 76 du 30 mars 2007 Arrêté du 20 mars 2007 NOR: MENE0700190A</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « mouleur plaquiste » 	<p>2007 rattrapage en 2008</p>
<p>CAP JO n° 76 du 30 mars 2007</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « alliages moulés en moules permanents » - « alliages moulés sur modèles » 	<p>2008 (rattrapage en 2009)</p>

III – AU BO N°9 DU 1^{er} MARS 2007

1. l'encart pour la mise en œuvre du cahier des charges IUFM

C. n° 2007-045 du 23-2-2007
Réf. : A. du 19-12- 2006

RLR : 438-5 MEN - BDC
NOR : MENB0700441C

2. les conditions du remboursement partiel des frais de transport pour les personnels hors Île de France

CIRCULAIRE DU 25-1-2007 JO DU 26-1-2007

FPP

Vu Décret n° 2006-1663 du 22-12-2006

3. Affectation des personnels du second degré dans les établissements d'enseignement de la principauté de Monaco - rentrée scolaire 2007

NOR : MENH0700372N

RLR : 804-0

NOTE DE SERVICE N °2007-042 DU 21-2-2007

2 postes PLP sont à pourvoir :

un en lettres histoire- géographie ;

deux en électrotechnique.

Les enseignants titulaires et libres au 1^{er} septembre 2007 doivent faire parvenir leur demande d'affectation dans les **3 semaines à la direction de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, avenue de l'Annonciade MC 98000 Monaco** sur papier libre accompagnée des pièces suivantes :

- un curriculum vitae ;
- la copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité ;
- la copie des diplômes et références ;
- la copie du dernier rapport d'inspection ;
- la copie de l'arrêté fixant la position administrative ;
- la copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

Les collègues retenus devront demander leur détachement à l'aide du formulaire téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid284/etre-detache-etranger.html>

III – INTERVENTION DE FRANCOISE BONNET (SNUEP) AU CONGRES NATIONAL DU SNES-FSU

« Chers collègues, chers camarades,

Tout d'abord, je vous apporte le salut confraternel du Snuep et en son nom je vous remercie de votre invitation.

Votre congrès arrive quelques semaines avant une échéance politique de très grande importance pour notre pays et son avenir et donc l'avenir de sa jeunesse et le devenir de l'Education Nationale.

Le mouvement revendicatif qui depuis plusieurs mois existe prouve la réelle inquiétude des enseignants face aux diverses mesures prises par le gouvernement actuel. Mais cela est aussi vrai dans d'autres secteurs du service public comme le prouve la grève ce jour des agents de l'Anpe. Le Snuep a interpellé les candidats aux présidentielles. Le débat de la campagne sur ce sujet n'est pas vraiment à la hauteur de nos attentes.

L'ex-ministre Xavier Darcos reconnaît le succès de la manifestation du 20 janvier dernier dans un rapport envoyé à Nicolas Sarkozy et s'il lui demande de revenir sur le décret de Robien le qualifiant de décision assez brutale, il propose toutefois de globaliser et d'annualiser les services des enseignants pour favoriser et valoriser l'initiative, la liberté pédagogique ainsi que le goût d'entreprendre, mais aussi d'améliorer

leurs rémunérations en renforçant le dispositif des remplacements de courte durée ou de récompenser par des primes les enseignants qui auront conduit avec succès à leur terme des projets pédagogiques ou éducatifs

Les principaux candidats se sont prononcés pour l'abrogation des décrets de Robien. Mais entre promesses et réalités il y a encore un fossé et il nous faudra être attentifs, rappeler nos exigences et maintenir la pression avant et après la constitution du nouveau gouvernement.

Ils se rejoignent aussi sur le terrain de l'apprentissage, y sont tous favorables même si certains le sont plus que d'autres ! Cela malgré le peu d'engouement suscité parmi les jeunes et malgré les campagnes publicitaires tapageuses.

Nous avons exprimé au Congrès de la Fsu notre opposition à toutes formes d'apprentissage aux niveaux 4 et 5 et nous ne souhaitons pas que la découverte professionnelle qui, si on en croit le délégué interministériel à l'orientation, pourrait se généraliser à tous les élèves de collèges soit un outil de conditionnement pour envoyer les jeunes dans des dispositifs d'apprentissage afin de les sortir du collège avant la troisième.

Nous ne voulons pas non plus de cette vision caricaturale qui est donnée de l'enseignement professionnel en ne le considérant que comme lieu de relégation. Mais nous plaidons pour une réelle diversification afin de permettre à tous les jeunes et notamment pour ceux en difficulté de trouver la réussite au sein même du service laïc et public d'éducation.

Mais pour que l'enseignement professionnel puisse être mis avec profit au service de cette réussite il ne faut pas lui retirer ses moyens.

Notre inquiétude est grandissante avec la publication de l'audit de modernisation de l'enseignement professionnel ! Il ne propose qu'une approche comptable et la seule recherche de la rentabilité qui remet en cause nos missions.

Force est de constater que les seules solutions proposées sont : une réorganisation des horaires hebdomadaires pour favoriser le mixage des publics, l'utilisation des enseignants lorsque les élèves sont en période de stage, l'individualisation des parcours de formation et tout un florilège d'aussi bonnes solutions. Solutions qui vont dans le sens de la déréglementation et de la démolition de l'enseignement professionnel (7 000 à 8 500 équivalent temps pleins seraient concernés et pourraient être supprimés soit plus de 10 % du corps des PLP) alors qu'il nous est sans cesse demandé d'élever le niveau d'étude !

Mais vous devinez bien que ce qui nous attend dans l'enseignement professionnel ne sont que les prémices de ce que nos gouvernants veulent imposer et étendre aux collèges et lycées.

La logique de modernisation de l'Etat mise en route avec l'application de la LOLF commence à rattraper l'Education Nationale. Avec demandes d'évaluations quantitatives et qualitatives.

Les critères proposés ne manquent pas. Entre autres : performances des EPLE, réussite aux examens, mesure des acquis des élèves (d'où l'utilité du socle commun de connaissances qui permet d'avoir les mêmes indicateurs), mise en œuvre des remplacements internes

Nul n'a besoin d'avoir une imagination fertile pour voir ce que peut donner ce culte du résultat. »

Je conclurai avec le mouvement inter académique où nous avons contesté en CAPN, les effets d'annonce du Ministre de l'Education Nationale sur les rapprochements de conjoints qui ne pouvaient être suivis de résultats probants étant donné les capacités d'accueil en nette diminution. Nous découvrons, maintenant, avec stupeur quelques jours après, que le Ministère est en train de revenir de façon unilatérale sur les affectations qui avaient été modifiées ou qui avaient été entérinées en CAPN. C'est un déni du paritarisme et un mépris du rôle des élus du personnel.

Nous devons plus que jamais rester vigilants et unis dans notre souci partagé de la réussite de nos élèves qui, finalement, est le sens profond de notre métier.

Je vous remercie et vous souhaite pour les deux jours à venir des débats dynamiques et fructueux. »